

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 10 AVRIL 2025

NOMBRE

Des conseillers en exercice	25
De présents	21
De votants	23

L'an deux mille vingt cinq, le dix avril, le Conseil Municipal de la Commune de LEXY étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M.Gérard ALLIERI, Maire.

Étaient présents : MM.ALLIERI-BASSO-Mme HENRY-M.LENOBLE-Mme FERNANDEZ-AUBERTOT-M.PESCE-Mme LORIN-CRIDEL-MM.TURCHI-SAUVLET-Mmes RIQUET-LIGI-M.CANON-Mmes USELDINGER-PATELLI-THIERRY-BERTRAND-MM.SULLI-PERREY-COMMITO-Mme GRANDMOUGIN-M.ZANCHIN

OBJET
N° 2025-4-7

Convention de partenariat relative à l'utilisation de l'ENT (environnement numérique de travail) dans les écoles

Excusés :

M.SIBELLA ayant donné pouvoir à M.COMMITO
Mme FONDEUR ayant donné pouvoir à M.SULLI

Absents : Mme RUETTE-TYDEK-M.LAPUH

Un scrutin a eu lieu, Monsieur Anthony ZANCHIN a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée à la porte de la Mairie le 11 avril 2025 et que la convocation du Conseil avait été faite le 25 mars 2025.

Le Maire,



L'Environnement Numérique de Travail (E.N.T.) est devenu un outil indispensable aux écoles. C'est le lieu central des communications liées à l'élève, facilitant les échanges entre toute la communauté éducative.

Il permet des usages dans la classe, des accès à des ressources, du stockage d'information, renforçant ainsi les usages du numérique éducatif au sein de l'école.

En 2022, la Commune de LEXY a commencé à doter ses écoles maternelle et élémentaire de cet outil.

Aujourd'hui, les deux écoles en sont équipées.

Aujourd'hui, la DSDEN (Direction services départementaux de l'Éducation Nationale) de Meurthe-et-Moselle nous demande de passer un conventionnement, pour tenir compte, d'une part, des obligations liées au RGPD (Règlement Général de la Protection des Données) dans le cadre des échanges de données et, d'autre part, de la mise à disposition de ressources numériques aux enseignants et aux élèves.

REÇU EN PREFECTURE

le 14/04/2025

Application agréée E-legalite.com

Le Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse garantit les accès et la pertinence de ces ressources par l'intermédiaire d'une plateforme numérique appelée GAR (Gestionnaire d'Accès aux Ressources). Là aussi, pour ces échanges d'identité entre les acteurs, il est nécessaire de stabiliser les aspects juridiques par l'intermédiaire de ces conventions.

Cette convention est un acte administratif n'engageant aucun frais.

Il est ainsi demandé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir approuver la convention cadre de partenariat relative à l'utilisation de l'E.N.T. dans les écoles avec le Recteur de l'Académie de Nancy-Metz et autoriser le Maire à la signer.

Considérant les explications fournies,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE la Convention cadre de partenariat relative à l'utilisation de l'E.N.T. dans les écoles maternelle et élémentaire de LEXY avec le Recteur de l'Académie Nancy-Metz.

AUTORISE le Maire à signer ladite convention, par voie électronique sur la plateforme Démarches Simplifiées.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.



Le Maire,

Gérard ALLIERI

REÇU EN PREFECTURE

le 14/04/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-054-2154 03148-20250410-2025_4_7-DE